

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance EP1 – EP3 Renouvellement agrément des AMA

Annexe 4

Situations : candidat individuel ayant une expérience professionnelle en tant qu'Assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Numéro d'agrément :

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance A compléter par le candidat

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :

JUSTIFICATIFS A JOINDRE pour attester des 12 semaines d'expérience professionnelle en qualité d'assistant(e) maternel(le) – (sur la base de 32h/semaine ou 384 heures)

→ L'annexe 4 dûment remplie par le candidat

→ La photocopie de l'agrément

→ Le justificatif de l'expérience professionnelle en qualité d'assistant(e) maternel(le) agréé(e)(e) accompagné des photocopies du/des certificat(s) de travail, contrat(s) de travail, bulletin(s) de salaire (en fonction de la nature déclarée)

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		
Minimum 4 semaines en EAJE ou en ACM ou école maternelle (enfants de moins de 6 ans) - pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisée après janvier 2017 (3 ans précédent la session d'examen)		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DE ROUEN LE 30 avril 2020 PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).